

## Décision dans la procédure d'opposition n° 8798

*Opposante ABET S.P.A.*, 19, viale dell'Industria, I-12 042 Bra, enregistrement international n° 282 291 «print» (fig.) contre *Défenderesse AMC Pancke - AG Allied Methods of Communication*, Borsigstrasse 8–10, DE-24568 Kaltenkirchen, enregistrement international n° 904 742 «Print Inform» (fig.).

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé 5 mars 2008 ce qui suit:

1. L'opposition n° 8798 contre l'enregistrement international n° 904 742 «Print Inform» (fig.) est rejetée.
2. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
3. Aucuns dépens ne sont alloués aux parties.
4. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

*Voies de droit:*

Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14. Une copie de la présente décision est à joindre au mémoire de recours.

5 mars 2008

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division des marques

## Décision dans la procédure d'opposition n° 8798

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.03.2008
Date	
Data	
Seite	1916-1916
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 568

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.